X PRIX INTERNATIONAL DE THÉÂTRE
POUR ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES

Éditorial DALYA lance le ***X^e Prix International de Théâtre pour Adolescents et Jeunes Adultes / ado-universitaire***, qui vise à encourager les écrivains à créer des pièces de théâtre destinées aux jeunes. L'esprit de ce concours est la participation de tout auteur sans distinction de nationalité, d'âge, de sexe ou de langue. Le prix cherche à promouvoir l'amour du théâtre chez les jeunes.

Réglement:

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Ce Prix est ouvert aux AUTEURS de toute nationalité et de tout âge.

   a) Les pièces de théâtre écrites en co-auteur par plusieurs écrivains sont acceptées. Dans ce sens, le groupe d'écrivains qui présentent une œuvre collective sera également considéré comme auteur.

2. Le concours a pour objectif de récompenser des œuvres théâtrales qui s'adressent aux adolescents entre 13 et 18 ans, ou aux étudiants universitaires.

   a) Les œuvres qui ne remplissent pas cette condition ne seront pas évaluées.
   b) Les comédies musicales ne sont pas acceptées.

3. Les œuvres doivent avoir une longueur qui permette une durée de représentation minimale de 60 minutes.

4. Les œuvres peuvent être présentées dans n'importe quelle langue officielle du monde.

5. Les œuvres doivent être originales et inédites, n'avoir été primées dans aucun autre concours préalable, ni avoir été diffusées sur des supports physiques ou numériques, des réseaux sociaux ou des pages web.

   a) Les œuvres ayant déjà été représentées sur scène peuvent être soumises.

6. La participation au concours est gratuite.

PARTICIPATION

7. Les œuvres pourront être soumises jusqu'au ***15-07-2025***.

   a) Chaque auteur pourra présenter un maximum de deux œuvres.

8. Chaque œuvre sera envoyée dans un seul document électronique via le menu disponible sur ***theatrejeune.edalya.com*** ou sur le site de l'Éditorial DALYA : ***edalya.com***

    a) La première page du document reproduira :

        1) Le titre de l'œuvre et le slogan ou pseudonyme.

        2) L'e-mail de contact.

RESOLUTION

9. Sélection des finalistes. Le jury se basera sur les critères suivants :

    a) Qualité de l'écriture dramatique du texte (style, structure, rythme, adéquation des dialogues, caractérisation des personnages, etc.).
    b) Adéquation du thème aux adolescents ou universitaires, et la proposition de débats autour de leurs conflits.
    c) Facteurs favorisant sa viabilité scénique (nombre de personnages, scénographie, conditions techniques, etc.).
    d) La préférence sera accordée aux œuvres n'ayant jamais été représentées.

10. Avant le **1er septembre 2025**, le jury sélectionnera au moins deux pièces théâtrales comme finalistes.

    a) Les auteurs sélectionnés devront renvoyer leur œuvre dans un délai d'une semaine, en indiquant sur la page de titre leurs informations personnelles (nom, adresse, photo type passeport, etc.), biographie personnelle et professionnelle.
    b) Dans le cas des mineurs, l'autorisation du tuteur légal sera incluse.

11. Œuvre gagnante. Le jury sélectionnera une œuvre gagnante avant le **30 septembre 2025**

    a) La décision du jury est sans appel.

PRIX

12. Prix.

    a) Lauréat : Le lauréat recevra 2 400 euros en argent, la traduction de sa pièce de théâtre dans une langue autre que celle de soumission et la publication de l'œuvre.
    b) Finalistes : Les finalistes verront leur pièce de théâtre traduite dans une langue autre que celle de soumission et publiée.
    c) Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le prix.

13. Remise des prix.

    a) Le prix en argent sera versé au moment de la publication de l'œuvre ou, le cas échéant, lors de la signature du contrat d'édition.

    b) Ce montant constitue une avance sur les droits d'auteur pour la publication de l'œuvre.

c) Éditorial DALYA s'engage à publier les œuvres primées avant le 1er septembre 2026, sauf en cas de force majeure.

TERMES GENERAUX

14. Les participants garantissent à l'organisateur l'authenticité et l'originalité de l'œuvre, son caractère inédit, l'absence de violation des règles de la propriété intellectuelle et qu'elle est libre de toute réclamation de droits par des tiers.

15. Les participants doivent informer l'organisation de tout prix obtenu par leurs œuvres présentées au concours, avant la proclamation des résultats par le jury.

16. La participation au Prix implique l'acceptation intégrale de ces bases. Aucune correspondance ne sera envoyée concernant les œuvres non primées.

17. Les participants acceptent la politique de confidentialité décrite sur le site web de l'éditeur DALYA ou via le lien : https://www.edalya.com/?Itemid=250

TERMES SPECIFIQUES

18. Les participants primés s'engagent à signer le contrat d'édition correspondant selon les termes habituels établis par Editorial DALYA, détaillés sur https://www.edalya.com/?Itemid=333 À défaut, le contenu de ces bases sera considéré comme un contrat de cession de droits pour les œuvres récompensées.

    a) Editorial DALYA pourra les publier dans n'importe quelle langue.

    b) Les œuvres seront publiées dans la collection de théâtre « Antonio Mesa Ruiz ».

    c) Pour la publication des œuvres récompensées, les auteurs ne devront verser aucune somme, que ce soit au titre de frais, de coédition ou autres.

19. Les participants primés à ce concours autorisent Editorial DALYA, les sponsors du prix et tout membre des médias à utiliser leur biographie personnelle et professionnelle, ainsi que des extraits de l'œuvre, à des fins de publicité et de reportages.

20. Les participants primés s'engagent à mentionner le prix obtenu dans toute représentation ou publication future de la pièce de théâtre, en cas de victoire ou de sélection en tant que finaliste.

EDITORIAL DALYA

11100 San Fernando
España

editorial@edalya.com
Teléfono: (+34) 648 096 781